



CDD terminé mais je continue de travailler

Par **haouette**, le **11/04/2018** à **21:53**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail CDD qui devait se terminer au 31/01/18 mais je continue de travailler. Maintenant j'apprends que l'on veut baisser mon taux horaire. Que puis je faire?

Par **Visiteur**, le **11/04/2018** à **22:47**

Bsr

Demandez votre contrat de travail, car lorsque le salarié conserve son emploi après l'échéance du CDD alors qu'aucun accord de renouvellement n'a été prévu, le contrat devient un CDI. Le salarié conserve l'ancienneté acquise au cours du CDD. La durée du CDD est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le CDI.